

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE

Nbre de membres en exercice : 17 Votes : Pour : 10
 Nbre de membres présents : 10 Contre : 0
 Nbre de suffrages exprimés : 10 Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le 19 mai à 09h00

Les membres du Comité Syndical du SMIDDEST, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Pascale GOT, Présidente, **le mercredi 19 mai 2021 à 9h en visioconférence**, par Zoom. La séance était enregistrée.

Date de convocation : 21 avril 2021

Etaient présents en visioconférence : Mme Pascale GOT, Mme Françoise DE ROFFIGNAC, Mr Loïc GIRARD, Mme Marie-Pierre QUENTIN, Mme Ghislaine GUILLEN, Mr Alain RENARD, Mme Célia MONSEIGNE, Mr Jean-Jacques CORSAN, Mr Philippe LABRIEUX, Mr Cyril PENAUD

Etaient également présents : Mme Elodie LIBAUD, du département de la Charente-Maritime, Mme C. GUILLAUD, de la CARA, Mme Nathalie BRICHE, du département de la Gironde, Mr Jean-Luc TROUVAT, Directeur du SMIDDEST et Mme Esther ALLONNEAU, assistante d'administration.

Secrétaire de séance : Mme Ghislaine GUILLEN

Délibération N° 2021-03-07 - PAPI de l'Estuaire de la Gironde - Modifications des actions et nouvelles actions sous maîtrise d'ouvrage du SMIDDEST

Vu le CGCT ;

Vu le cahier des charges des Programmes d'actions de prévention des Inondations (PAPI) ;

Vu le PAPI Estuaire de la Gironde labellisé le 5 novembre 2015 et sa convention cadre signée par les parties prenantes le 4 juillet 2016;

Vu la délibération n°2021-03-06 autorisant le SMIDDEST à présenter l'avenant à la convention-cadre du PAPI Estuaire de la Gironde et en assurer le pilotage ;

Il est décidé à l'unanimité, et après en avoir débattu,

Article 1. D'autoriser le SMIDDEST à assurer la maîtrise d'ouvrage des actions mentionnées ci-dessous, actions nouvelles ou modifiées intégrées à l'avenant de la convention cadre du PAPI Estuaire, sous maîtrise d'ouvrage du SMIDDEST :

- Poursuite de l'animation du PAPI Estuaire
 - L'animation du PAPI a besoin d'être prolongée pour assurer le suivi de l'avenant jusqu'à la finalisation du programme, ainsi que le portage des actions nouvelles sous maîtrise d'ouvrage du SMIDDEST.
- Référentiel Inondation Gironde (RIG)
 - L'action, déjà intégrée au programme actuel est réévaluée afin de rendre le RIG accessible aux différents maîtres d'ouvrages dans l'Estuaire en développant des outils et applications répondant à leurs besoins. La majoration de cette action est de + 50 000€, soit +33%.
- Etude d'amélioration de la connaissance sur le fonctionnement de l'estuaire et des interfaces avec les cours d'eau latéraux : montant prévisionnel : 60 000€ TTC
- Etat des lieux des zones d'expansion de crue sur l'estuaire : montant prévisionnel 70 000€ TTC
- Etude de la réduction de la vulnérabilité des réseaux : montant prévisionnel : 70 000€ TTC
- Etude sur la vulnérabilité des activités économiques : 70 000€ TTC.

Article 2. D'autoriser Madame la Présidente à rechercher des financements complémentaires aux crédits qui seront alloués par le Fonds Barnier via l'Etat pour la réalisation de ces études

Article 3. D'autoriser Madame la Présidente à signer les documents afférents à ces actions.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à Blaye, le 19 mai 2021

La Présidente

Pascale GOT

